Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
Quatrième réunion du Fonds Carbone (CF4)
Santa Marta, Colombie, 24-25 juin 2012

Résumé du président

Chers Participants au Fonds Carbone, chers Observateurs,

Je souhaite remercier les Participants au Fonds Carbone et les Observateurs des Pays REDD Participants, des organisations des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et du secteur privé qui ont pris part à la quatrième réunion du Fonds Carbone du FCPF (CF4) les 24 et 25 juin 2012 à Santa Marta en Colombie. L'Équipe de gestion (FMT) du FCPF et tous les participants à la réunion remercient vivement le gouvernement de la Colombie pour son accueil.

Veuillez trouver ci-après les principales conclusions de la réunion, disponibles également en anglais et en espagnol. Tous les documents de référence, les présentations et ce résumé se trouvent sur le site du FCPF à l'adresse http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/515.

Premières idées sur des programmes potentiels de RE

- À la CF3, il avait été convenu que les présentations sur les programmes potentiels de RE étaient les bienvenues. Trois pays ont ainsi présenté à la CF4 leurs idées préalables sur des programmes potentiels.
- Utilisant la version provisoire et les lignes directrices pour la Note d'idée sur le programme de réduction d'émissions (ER-PIN), la RDC a présenté les éléments d'un Programme infranational de RE dans le district du Plateau de la province de Bandundu. Les activités du programme couvriraient une superficie de 2 millions d'hectares sur 10 ans, comprenant forêts primaires et secondaires et savanes. La RDC a également présenté d'autres éléments tels que le cadre de mise en œuvre, le suivi et les niveaux de référence. Ces activités incluraient un soutien à la planification locale de l'utilisation des terres, au renforcement des organisations communautaires, à l'intensification agricole et aux plantations de bois pour l'énergie. Les questions posées par les Participants au Fonds Carbone ont été les suivantes : i) comment garantir que les paiements parviennent aux communautés locales et quel serait le rôle de suivi et de vérification communautaire des résultats ; ii) comment garantir que l'intensification agricole ne produise pas un « effet de rebond » entrainant plus de déforestation ; iii) quel niveau d'engagement la RDC attend-elle du Fonds Carbone avant de poursuivre la conception de ce programme ; iv) quel rôle l'exploitation forestière à impact réduit aurait en tant qu'activité de programme et v) si le modèle pourrait être mis en œuvre à plus grande échelle.
- Faisant suite aux présentations à la CF2 et à la CF3, le Costa Rica a présenté plus de détails sur un Programme possible de RE pour le Fonds Carbone, notamment des informations sur des approches potentielles pour les niveaux de référence et le MRV. La présentation a soulevé des questions majeures à envisager pour la conception et l'examen des Programmes de RE : i) les problèmes rencontrés par les pays pour déterminer le niveau de précision et d'erreur lors de la conception d'un système de MRV pour le Programme de RE, en particulier en considérant les coûts ; ii) l'importance d'un soutien aux pays développant des propositions de programmes de RE et des systèmes de MRV et iii) le défi posé par l'adoption d'une approche basés dans une juridiction imbriquée dans un système national.
- Le Vietnam a présenté des idées potentielles sur un Programme de RE, conformément à la nouvelle stratégie nationale pour la REDD+ ainsi que des initiatives de REDD+ soutenues par plusieurs

partenaires pour le développement. Les informations portaient sur des approches potentielles pour le MRV et le suivi, les systèmes de distribution des bénéfices et les sauvegardes ainsi que des Protocoles d'accord signés avec des pays voisins pour faire face aux fuites éventuelles. Le Vietnam a reçu des commentaires utiles sur ces idées préalables et la coordination des activités de REDD+ à l'échelle nationale et régionale. La présentation du Vietnam a permis de communiquer la perspective d'un pays REDD+ sur le développement d'un Programme de RE et le processus de financement discutés lors de cette réunion par les Participants au Fonds Carbone.

Sélection des ER-PIN pour faire partie des projets en prévision (pipeline) : critères provisoires de sélection

- La FMT a présenté deux options pour définir les critères provisoires de sélection des ER-PIN : une liste détaillée incluant tous les éléments du modèle d'ER-PIN et une liste plus courte portant sur des critères généraux et plus stratégiques. Les Participants ont convenu d'utiliser la liste plus courte car tous les éléments du modèle d'ER-PIN seraient de toute façon pris en compte lors de la sélection d'un ER-PIN. Les critères approuvés sont les suivants (voir les détails dans la Résolution CFM/4/2012/1) :
    - Les progrès de la préparation
    - L'engagement politique
    - Le cadre méthodologique
    - L'échelle
    - La validité technique
    - Les bénéfices autres que le carbone
    - La diversité et la valeur pour l'apprentissage.

Étapes du processus, de l'ER-PIN à l'ERPA

Plusieurs points ont été convenus concernant le processus et la prise de décision sur les ER-PIN et les documents du Programme de RE. La Note CF-2012-1-rev de la FMT jointe a été révisée pour refléter ces points. Les lignes directrices révisées dans la Note de la FMT orienteront les processus et les décisions sur l'inclusion des Programmes de RE dans le(s) pipeline(s) et le(s) portfolio(s) de Tranches respectives du Fonds Carbone.

- Compte tenu de l'adoption à la douzième réunion du Comité des Participants du Cadre méthodologique et de l'approche de fixation des prix pour le Fonds Carbone du FCPF (voir la Résolution PC/12/2012/3), les entités éligibles provenant des Pays REDD Participants sont invitées à présenter des ER-PIN pour être considérées à partir de la prochaine réunion du Fonds Carbone. Si la prochaine réunion du Fonds Carbone se tient comme prévu en octobre 2012, la date limite de soumission à la FMT sera le 1er septembre 2012, laissant ainsi deux semaines à la FMT pour se mettre en relation avec l'entité éligible afin de vérifier que l'ER-PIN remplit toutes les obligations. La date limite d'envoi de toute question sera le 15 septembre 2012 pour permettre la mise en ligne sur le site du FCPF, sa communication aux Participants au Fonds Carbone et la traduction en anglais le cas échéant.
- L'Observateur des OSC a noté leur objection à appeler les soumissions d'ER-PIN pour considération à la prochaine réunion du Fonds Carbone.
- Reconnaissant qu'un pays pourrait ne pas avoir formalisé ses dispositifs de gestion de la REDD+ au moment de la présentation de l'ER-PIN, une approbation écrite provisoire du Programme proposé de RE par le Point focal national de la REDD+ du Pays REDD Participant, ou par le représentant d'une autre autorité pertinente le cas échéant, sera requise au moment de la présentation de l'ER-PIN. L'approbation écrite provisoire sera remplacée ultérieurement par une lettre officielle d'approbation émise par l'autorité nationale ayant la responsabilité d'approuver

les Programmes de RE, conformément aux lois et aux règlements nationaux, ainsi qu'aux dispositifs nationaux de gestion de la REDD+. Ce point peut être inclus en tant qu'obligation du Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA).

- Le droit de préemption n'est pas requis avant la publication d'un ER-PIN. Des protections similaires devraient être fournies dans la Lettre d'intention.
- Il n'est pas prévu qu'un Panel consultatif technique soit impliqué dans les revues de l'ER-PIN bien que les Participants au Fonds Carbone peuvent demander à la FMT d'établir un Panel consultatif technique pour les aider à revoir des aspects spécifiques d'un Programme proposé de RE, soit lors de l'étape de l'ER-PIN soit à lors de l'étape du Document de Programme de RE.
- Les décisions sur les documents du Programme de RE, notamment le processus vers les négociations sur l'ERPA, seront basées sur les informations contenues dans le Document du Programme de RE ainsi que sur des informations techniques, financières et juridiques supplémentaires disponibles à ce moment là, y compris le devoir de diligence de la Banque mondiale le cas échéant.

<u>Options pour financer la préparation des Programmes de RE</u>

- Plusieurs points ont été convenus concernant le financement de la préparation des Programmes de RE. Les points d'accord suivants seront reflétés dans les lignes directrices concernant le processus dans la Note CF-2012-1-rev de la FMT :
  - Les Participants au Fonds Carbone ont convenu d'allouer une enveloppe financière maximale de 650.000 USD, sauf accord contraire (sous réserve de la signature d'une Lettre d'intention) pour transformer l'ER-PIN en Document de Programme de RE et pour financer la réalisation du devoir de diligence par le personnel régional de la Banque mondiale et/ou la FMT.
  - Aucun fonds pour le développement de programme ne sera accordé sous forme de subvention aux Pays de REDD+. Toutes les dépenses pour le développement de programme seront gérées par le personnel régional de la Banque mondiale et/ou la FMT, y compris au nom du pays ou de l'opérateur du programme.
  - Toute enveloppe financière attribuée sera officiellement autorisée selon le processus budgétaire annuel et fera l'objet d'une notification semi-annuelle aux Participants du Fonds Carbone, qui fera partie du cadre de suivi du FCPF.
  - La Lettre d'intention inclura des dispositions de recouvrement des coûts en cas de violations intentionnelles des droits d'exclusivité par le Pays REDD+ et si les négociations ne sont pas effectuées de bonne foi, avec une obligation possible de plafond des coûts à recouvrer.
- Par ailleurs, il a été souligné qu'il n'y aura aucun recouvrement du budget opérationnel de 200.000 USD alloué auparavant pour tout le portfolio (selon la Résolution CFM/3/2012/1).
- Il a été convenu que le recouvrement standard des coûts pour l'ERPA sera une déduction en pourcentage des paiements des RE pour la durée de vie de l'ERPA (« Rabais pour le recouvrement des coûts »).
- Il a été convenu que si les RE générées ne sont pas suffisantes pour permettre d'atteindre le pourcentage standard de recouvrement des coûts, l'ERPA assurera le recouvrement des coûts en cas de violation intentionnelle de l'ERPA par le Pays REDD+ ou l'opérateur autorisé, mais qu'il n'y aura aucun recouvrement des coûts en cas de simple défaillance.

<u>Développement de l'ERPA : les termes faisant partie des Conditions générales de l'ERPA</u>

- Dans le contexte du processus du FCPF de définition des termes de l'ERPA, les Participants au Fonds Carbone ont examiné certains éléments critiques liés en particulier aux paiements basés sur la performance, aux risques d'inversion et aux mécanismes de partage des bénéfices. Les paiements basés sur la performance ont recueilli un large soutien et l'importance des paiements annuels

comme réponse aux facteurs de la déforestation a été reconnue. Certains Participants au Fonds Carbone ont exprimé leur appui à la possibilité de paiements annuels (d'avance) établis par rapport à certains repères ou jalons intermédiaires sous réserve de vérification, avec un ajustement des comptes après vérification. Les participants ont également noté qu'il ne faudrait pas autoriser la comptabilisation anticipée : les RE ne pourraient par exemple pas être transférées et les réclamations ne pourraient être émises avant qu'un crédit ne soit vérifié. Les discussions sur les risques d'inversion ont montré qu'il était nécessaire d'en discuter davantage pour répondre à d'éventuels cas d'inversion pendant et après la durée de l'ERPA. En ce qui concerne le partage des bénéfices, les Observateurs ont souligné et les Participants au Fonds Carbone reconnu l'importance du partage des bénéfices de l'ERPA au niveau des parties prenantes pour faire face efficacement aux moteurs de la déforestation.

- Les Participants au Fonds Carbone ont demandé à l'Administrateur de communiquer la première version des termes de l'ERPA d'ici début septembre 2012 pour examen et commentaires (y compris à l'aide d'éventuelles conférences téléphoniques pour renforcer l'aspect pédagogique à ce sujet) et de s'assurer de la présentation d'une version révisée de la proposition à la PC13 (octobre 2012) pour approbation. Les Participants ont noté l'importance de la participation à cette revue, et aux discussions futures si possible, de ceux qui seront impliqués dans les négociations sur l'ERPA.

Approche méthodologique et de fixation des prix

- Les coprésidents du Groupe de travail du CP ont proposé des recommandations au CP sur 1) les principes directeurs du principal cadre méthodologique et 2) les directives politiques sur les méthodologies de fixation de prix pour le Fonds Carbone.
- Ces recommandations représentent un premier pas vers un cadre solide pour investir dans des Programmes de RE de qualité dans les Pays REDD+.
- Les commentaires reçus sur les recommandations avant la réunion de Santa Marta ont été mis en ligne sur la plateforme établie à cet effet sur le site du FCPF à l'adresse : http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/598. Les Participants et les Observateurs sont invités à apporter d'autres commentaires de préférence sur ce site.
- Plusieurs séries de commentaires ont été reçus et quelques points clés – comment considérer les bénéfices autres que le carbone, comment aborder la permanence et comment définir une échelle significative pour le Programme de RE - ont été discutés au cours de l'atelier préalable au CP et à la PC12 à Santa Marta, ce qui a facilité l'adoption de la Résolution PC/12/2012/3 sur le Cadre méthodologique et l'approche de fixation des prix pour le Fonds Carbone du FCPF.
- La FMT a présenté les dernières avancées du développement du cadre méthodologique et de l'approche de fixation des prix, le Panel consultatif technique qui contribuera à ce développement, le nouveau Groupe de travail du Fonds Carbone et ses attributions et un calendrier provisoire pour ce travail afin de pouvoir présenter une version provisoire du cadre à la CF6.
- Les Participants au Fonds Carbone ont adopté les termes de référence du Groupe de travail du Fonds Carbone qui apportera commentaires et conseils à la FMT lors du développement par la FMT de la version provisoire du cadre méthodologique et de l'approche de fixation des prix. Cette version provisoire devrait être examinée par les Participants au Fonds Carbone à la CF6. Les Participants intéressés à participer à ce Groupe de travail se sont autosélectionnés (l'Allemagne, l'Australie, BP (partagera un siège avec CDC Climat), le Canada, la CE, la Suisse, TNC et les États-Unis se sont autodésignés et le BIC s'est autodésigné en tant qu'observateur des OSC) tandis que le Bureau du CP a été prié de proposer cinq Pays REDD Participants d'ici le 10 août 2012. (Voir la Résolution CFM/4/2012/2)

Proposition budgétaire pour l'AF13

- Des engagements et des promesses financiers additionnels au Fonds Carbone ont été reçus, notamment 5,6 millions de l'Australie, 5 millions du Canada et 4 millions des États-Unis.
- Le budget du Fonds Carbone d'1,7 millions et la portion des Coûts communs pour le Fonds Carbone ont été approuvés par le Comité des Participants plus tard dans la semaine (voir la Résolution CFM/4/2012/3.) (La portion des Coûts communs pour le Fonds Carbone approuvée par le CP s'élevait à 978.000 USD.)
- Les Participants au Fond Carbone ont recommandé au CP d'exclure des Coûts communs les coûts du Programme supplémentaire pour les PA/OSC approuvé par le CP en octobre 2011, d'un budget de 5,5 millions USD, et de les imputer entièrement au Fonds de préparation.
- Les Participants au Fonds Carbone ont retardé d'une année la fermeture du Fonds à de nouveaux participants (30 juin 2013) mais ont reconnu que cette fermeture dépendait du succès de la promotion du Fonds auprès du secteur privé.

Divers

- En raison de contraintes de temps, nous n'avons pas pu examiner le point sur « les besoins en renforcement des capacités en finance carbone pour les Pays REDD Participants » bien que ce thème ait été discuté ultérieurement lors de la réunion du Comité des participants.
- La prochaine réunion du Fonds Carbone est provisoirement prévue pour octobre 2012. La préférence était de tenir cette réunion en Europe, peut-être à Paris, avant les prochaines réunions du CP/AP du FCPF à Brazzaville en République du Congo. Les dates proposées sont les 16 et 17 octobre 2012, ce qui sera confirmé dans les prochaines semaines.
- Il a été proposé de fixer rapidement les dates limites des prochaines séries de soumission d'ER-PIN aux Participants du Fonds Carbone afin que les opérateurs intéressés puissent se préparer.
- Il a été également proposé d'établir une liste de présidents tournants des prochaines réunions afin que les futurs présidents puissent se préparer.
- Les Participants au Fond Carbone ont été appelés à s'autodésigner pour participer au Groupe de travail du Fonds Carbone sur l'approche méthodologique et de fixation des prix. La FMT a prié les Participants d'envoyer les noms d'ici le 10 août 2012.

Je voudrais remercier tous les participants pour avoir contribué à ces discussions fructueuses et la FMT pour tout son soutien. La diversité de voix – du secteur public, du secteur privé, des Pays REDD Participants, de la société civile et des peuples autochtones – intervenant ensemble pour examiner ces sujets a été particulièrement utile. Je me réjouis des avancées que nous réaliserons dans les quelques mois à venir et à la prochaine réunion du Fonds Carbone (CF5). Pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à me contacter ou contacter la FMT à fcpfsecretariat@worldbank.org.

Cordialement,

John Verdieck
États-Unis